

UNE STRUCTURE

Les membres

L'Assemblée générale

- Comité de finances
- Comité d'élection



Le Conseil d'administration

(Comité exécutif et 7 représentants de regroupement)

- Comité de relations professionnelles

Le Comité exécutif

(4 membres élus au suffrage universel)

- Secrétariat (3 employés permanents)



Le président libéré



DES SERVICES

Une association branchée directement

AU PLAN NATIONAL

Conditions de travail

- CPDE (Comité du personnel de direction des écoles)
- RACAR (Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite)
- CNCQ (Confédération nationale des cadres du Québec)
- Service juridique
- Enquête salariale

Participation

- Tables ministérielles
- Commissions parlementaires

Perfectionnement

- CPD (Comité de perfectionnement des directeurs d'établissement d'enseignement)

AU PLAN LOCAL

Conditions de travail

- CRP (Comité de relations professionnelles)
- Entente locale
- Service juridique
- Délégation de pouvoirs

Participation

- Politiques et règlements de la CECM
- Autonomie des écoles

Perfectionnement

- Comité local
- Congrès
- Université de Montréal

Une association à l'écoute et écoutée

AU PLAN INTERNE

Les communications (informations générales et informations personnalisées)

- « En Direct »
- Messages du président
- Télécopies via les membres du Conseil d'administration
- Implantation en cours d'un réseau informatique
- Présence active du président
- Secrétariat

AU PLAN EXTERNE

Les relations extérieures et les médias d'information

- Interventions du président

DES RÉALISATIONS

Une saine gestion

- Achat d'un immeuble

De l'impact

- Enquête salariale
- 25 congrès annuels
- Délégation de pouvoirs

Des victoires

- Réintégration d'un membre qui avait été congédié
- Gain de cause dans un cas de libelle diffamatoire

Du rayonnement

« La question la plus claire est venue de l'Association des directeurs d'école de Montréal. "Qui sera responsable de l'école?" a répété Pierre Émery, président de l'ADEM » (Mme Lise Bissonnette, Le Devoir, 1997-09-25)

Remarque : Dans le but de simplifier le texte, l'emploi du masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

UNE HISTOIRE

1942 L'Association des Principaux de Montréal, regroupement professionnel au sein de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, est fondée.

1951 L'Association des Principaux de Montréal se retire de l'Alliance des professeurs et devient autonome.

1965 Signature de la première convention collective entre l'Association et la CECM.

1972 L'Association prend le nom de l'Association des directeurs d'école de Montréal (ADEM) et engage un secrétaire administratif permanent.

1977 L'Association publie une brochure intitulée « La gestion de l'école, service de première ligne ».

1980 Obtention d'un règlement de la CECM sur la délégation de pouvoirs aux directeurs d'école. Publication d'une deuxième brochure intitulée « Des écoles au service des publics ».

1984 L'Association devient autonome en se désaffiliant de la Fédération québécoise des Directeurs d'École. Les directeurs et les directeurs adjoints de centre d'éducation des adultes se joignent à l'ADEM de même que les adjoints administratifs.

1988 Achat d'un immeuble pour y loger son siège social.

1993 Reconnaissance légale de l'ADEM

1994 Libération du président

1998 **Une page à écrire**

Le siège social :

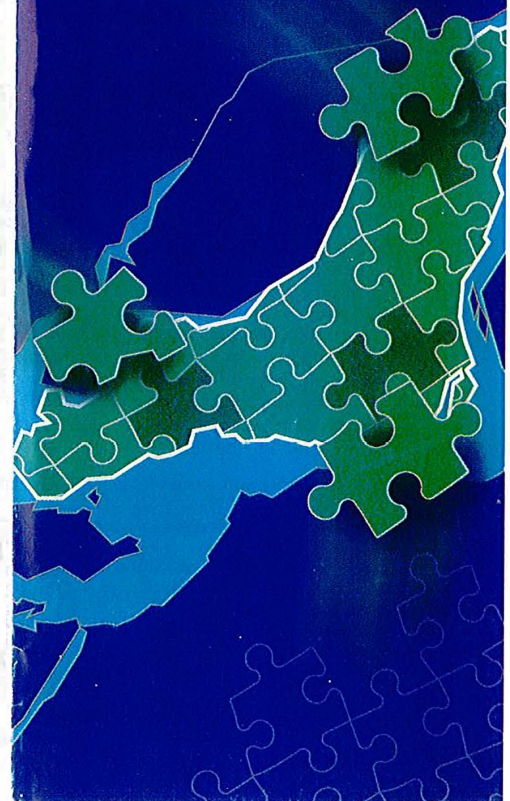
3751, rue Fleury Est
Montréal-Nord (Québec)
H1H 2T2

Tél. : 328-6990

Télécopieur : 328-9324

UNE VISION D'AVENIR

Une île,
une
association



Une île, une association

L'implantation des commissions scolaires linguistiques sur des territoires remaniés et le partage des responsabilités entre les partenaires sont des facettes de la vaste et profonde réforme de l'éducation qui obligent les intervenants à revoir leur pratique.

Les associations de directions d'école doivent, dans cette foulée, supporter et représenter leurs membres avec toute l'acuité et la force nécessaires.

C'est dans ce contexte que l'ADEM soumet un projet, celui de regrouper toutes les directions d'établissement scolaire public et francophone de l'île de Montréal.

Nous partageons un vécu et avons certainement une communauté de vues qui sont propres au milieu montréalais. Nous suggérons d'en accroître l'impact et le rayonnement.

Il ne faut pas se méprendre. Nous ne proposons pas d'élargir une association, mais d'en constituer une nouvelle; ses assises seront celles que nous voudrions lui donner et son action, celle que nous définirons ensemble.

Ce dépliant fournit les grandes lignes de cette vision d'avenir tout en présentant schématiquement ce qu'est l'ADEM.

«Une île, une association» est le projet que nous mettons sur la table pour fins de discussion.

Le président,
Pierre Émery

LA PROPOSITION

1. Regrouper, sans considérer un rattachement provincial, toutes les directions d'établissement scolaire public et francophone de l'île de Montréal
2. Inviter nos collègues de l'île de Montréal à partager cette vision

LES VALEURS

- Le respect :** traiter avec égard les membres et leur profession
- L'équité :** avoir la même préoccupation et le même souci pour tous les membres quelle que soit la fonction qu'ils exercent
- L'éthique :** faire preuve de compétence et de professionnalisme
- La solidarité :** s'entraider et s'impliquer de façon cohésive

LA MISSION

Les orientations

- Une association au service de tous les cadres d'établissement scolaire, public et francophone de l'île de Montréal;
- Une association mobilisatrice dans laquelle tous les membres participent;
- Une association reconnue comme interlocuteur officiel tant au plan local que national;
- Une association de membres respectés comme professionnels dans leur sphère d'activités;
- Une association dynamique et accueillante en démarche continue.

Les objectifs

- Promouvoir et défendre les droits et les intérêts des membres;
- Assurer le développement professionnel des membres;
- Apporter une contribution significative à l'éducation.

LES STRUCTURES

Les membres
L'Assemblée générale
Le Conseil d'administration
Le Comité exécutif

Un comité adviseur

Les membres :

Toute personne exerçant une fonction de cadre dans un établissement d'une commission scolaire francophone de l'île de Montréal.

L'Assemblée générale :

MANDAT : Exercer tous les pouvoirs qui lui sont reconnus dans la loi et dans les règlements.

COMPOSITION : Tous les membres

Le Conseil d'administration :

MANDAT : Voir à la bonne marche de l'Association et exercer en son nom les pouvoirs qui lui sont confiés par la constitution.

COMPOSITION :

- Le président libéré
- les trois vice-présidents (un par CS)
- le secrétaire
- le trésorier
- trois représentants du primaire (un par CS)
- trois représentants du secondaire (un par CS)
- un représentant de la FP
- un représentant de la FGA
- un adjoint administratif
- un représentant des écoles spéciales
- un représentant des Franco-protestants (provisoire)

MODE D'ÉLECTION :

- Suffrage universel : président, secrétaire et trésorier
- Suffrage universel dans chaque commission scolaire : les vice-présidents, les représentants du primaire et du secondaire
- Suffrage par et parmi les membres concernés : les représentants de la formation professionnelle, de la formation générale adulte, des écoles spéciales, des Franco-protestants et des adjoints administratifs

Le Comité exécutif :

MANDAT : Exécuter les décisions du Conseil d'administration. Prendre les dispositions nécessaires à l'administration de l'Association.

COMPOSITION : Le président, les trois vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.

Un comité adviseur :

MANDAT : Fournir des avis au Conseil d'administration sur demande de ce dernier.

COMPOSITION : Les membres du Conseil d'administration plus trois membres de chaque commission scolaire nommés par le Conseil d'administration.